

Département du Gard



Mairie de Saint-Césaire-de-Gauzignan

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2021 à 18h00

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/03/2021

Présents : Bonnal Elisabeth ; Bourrassol Séverine ; Bousquet Alain ; Fleury-Lesauvage Jean-Luc ; Gras Frédéric ; Petit Nathalie, Prat Romain ; Rauzier Ellen ; Guiraud Mireille ; Rousset Mathieu, Trouillas Damien ;

Absent excusé : Néant

Secrétaire de Séance : Elisabeth BONNAL

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2021. Monsieur Fleury-Lesauvage demande qu'à la question N°7 soit mentionné l'envoi d'un courrier à Mme Dewez et à M. Letient et souhaite un éclaircissement sur la question concernant la réfection des chemins communaux. Monsieur le Maire dit que la mention concernant le courrier sera rajouté au PV et précise que la lettre a déjà été envoyée. Concernant les chemins il explique que des devis vont être demandés pour les travaux mais que rien n'a encore été validé à ce sujet, seul le montant de l'enveloppe a été retenu.

Le Procès-verbal est ainsi approuvé à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Annule et remplace la délibération N°D2021-005

D2021_011

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 9 416.14 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 116 558.64 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit INV - 001) de la section d'investissement de : - 89 540.59 €

Un solde d'exécution (Excédent FONT - 002) de la section de fonctionnement de : 91 294.61 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 98 956.73 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 98 956.73 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 108 896.52 €

Objet : Budget Primitif 2021 – Budget principal de la commune

D2021_012

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée réunie des propositions du Budget Primitif 2021 de la commune qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- En section de Fonctionnement à : 336 939.52 euros
- En section d'Investissement à : 492 504.25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Le Budget Primitif 2021 a été voté par chapitre sans observation :

- Dépenses de Fonctionnement : 011-012-014-042-65-66-67-023
- Recettes de Fonctionnement : 002-042-70-73-74-75-77-78
- Dépenses d'Investissement : 001-040-16-20-21
- Recettes d'Investissement : 021- 10-13-16

La présente délibération sera annexée au Budget Primitif 2021 de la commune.

Objet : Taux des Taxes Locales

D2021_013

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2021 (état FDL 1259), des services fiscaux du Gard concernant les taux d'imposition, le produit fiscal attendu pour 2021 ainsi que les bases notifiées.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'augmenter les taux des taxes foncières bâties et des taxes foncières non bâties.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal vote à la majorité (9 pour et 2 contre J-L Fleury-Lesauvage et E Rauzier) les taux d'imposition et le produit fiscal attendu pour 2021 comme suit :

Taxe Foncière	38.00%	240 200	91 276
Taxe foncière non bâtie	28%	31 700	8 876
Produit fiscal attendu			100 152

La présente délibération sera annexée au BP 2021.

Objet : Augmentation du tarif des concessions cimetièrè

D2021_014

Monsieur le Maire souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur le prix des concessions dans le cimetière communal. Il donne à cet effet la parole à Madame Ellen Rauzier, 2^{ème} adjointe au maire, qui a effectué un recensement des tarifs pratiqués dans les communes limitrophes.

Elle expose que le prix des concessions à Saint Césaire de Gauzignan est excessivement bas comparé aux autres villages.

Il serait donc souhaitable de revoir le tarif et limiter la surface des concessions.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal fixe le prix du mètre carré de concession à vingt euros (20€) et la surface maximale de concession autorisée à neuf mètres carrés (9m²)

La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Gard et au Centre des Finances Publiques de St Privat des Vieux pour mise en application.

Objet : Installation d'un distributeur de pain - Place de la Mairie

D2021_015

Monsieur le Maire indique qu'une délibération en date du 10 juillet 2018 acte le principe d'installation d'un distributeur de pain. Ce projet n'avait pas abouti car aucun boulanger n'avait donné suite, or la commune vient à nouveau d'être démarchée par la société Ledistrib qui propose l'installation d'un distributeur de pain sur la commune. Pour rappel, la formule consiste à implanter un distributeur automatique de pain (et autres produits dérivés) qui sera approvisionné par un artisan boulanger local.

La seule contrainte pour la Commune étant de délivrer une autorisation d'occupation du domaine public pour la machine et de fournir l'électricité.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, les conseillers valident l'implantation d'un distributeur sur la commune à l'endroit initialement prévu soit derrière la Mairie à proximité du compteur électrique.

Objet : Octroi de subvention aux Associations Privées dans le cadre du BP 2021

D2021_016

Monsieur le Maire présente les associations qui peuvent bénéficier d'une subvention au titre de l'exercice 2021 sachant que toutes les associations ont présenté leur bilan.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'accorder les subventions suivantes :

- Foyer des Amis : 400€
- APE Les Galopins : 763€
- Campagn'Art : 400€
- Sur la Place : 400€
- L'Entorn de l'Olm : 250€
- Entraide Œcuménique de la Gardonnenque : 900€

Chaque association aura l'obligation de présenter son bilan en fin d'année.

Objet : Questions diverses

Néant

La séance est levée à 20h35

Le Maire,
Frédéric GRAS

